

Les chiffres préliminaires pour 1924 donnent 155,741 naissances d'enfants vivants; en tenant compte de l'accroissement estimatif de la population en cette année, cela donne un taux de 23.1 pour les huit provinces; dans les provinces considérées individuellement, ce taux varie depuis 17.5 dans le Colombie Britannique jusqu'à 25.9 dans la Saskatchewan, et 26.7 au Nouveau-Brunswick. Le tableau 4 présente la statistique des naissances et le taux de la natalité pour les cinq années 1920-24; les chiffres intéressant Québec y sont donnés séparément.

#### 4.—Naissances d'enfants vivants et taux de la natalité, par provinces, 1920-1924.

Provinces.	Naissances d'enfants vivants.					Taux de la natalité par 1,000 individus.				
	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.
Ile du Prince-Edouard.....	2,301	2,156	2,160	1,977	1,763	25.9	24.3	24.5	22.5	22.0
Nouvelle-Écosse.....	13,181	13,021	12,693	11,680	11,703	25.3	24.9	24.0	22.0	21.9
Nouveau-Brunswick.....	10,778	11,465	11,564	10,704	10,654	29.9	30.2	29.5	27.0	26.7
Ontario.....	72,297	74,152	71,430	70,056	71,126	25.0	25.3	24.0	23.2	23.2
Manitoba.....	18,322	18,478	17,679	16,472	15,445	30.6	30.3	28.2	25.9	23.9
Saskatchewan.....	22,839	22,493	22,339	20,947	21,085	31.1	29.7	28.4	26.3	25.9
Alberta.....	16,531	16,561	16,163	15,060	14,265	29.0	28.1	26.5	24.3	22.4
Colombie Britannique.....	10,492	10,653	10,166	10,001	9,700	20.5	20.3	18.9	18.4	17.5
<b>Huit provinces.....</b>	<b>166,741</b>	<b>168,979</b>	<b>164,194</b>	<b>156,897</b>	<b>155,741</b>	<b>26.6</b>	<b>26.4</b>	<b>25.1</b>	<b>23.7</b>	<b>23.1</b>
Québec.....	86,328	88,749	88,377	83,579	-	37.2	37.6	35.1	32.2	-
<b>Canada (à l'exclusion des Territoires).....</b>	<b>253,069</b>	<b>257,728</b>	<b>252,571</b>	<b>240,476</b>	<b>-</b>	<b>29.4</b>	<b>29.3</b>	<b>27.8</b>	<b>26.1</b>	<b>-</b>

**Naissances légitimes par 1,000 femmes mariées de 15 à 44 ans.**—Indubitablement, le terme de comparaison le plus généralement accepté par les statisticiens en matière de natalité est fourni par la relation existant entre le nombre de naissances légitimes et le nombre des femmes mariées de 15 à 44 ans, quoiqu'il se trouve un petit nombre de mères ayant moins de quinze ans ou plus de quarante-quatre ans. Le tableau 5 est une application de cette règle dans huit provinces canadiennes en 1921-23; naturellement, on présume: (1) que, depuis 1921, le nombre des femmes mariées du pays a augmenté dans la même proportion que la population; (2) que cet accroissement des femmes mariées s'est maintenu dans la même relativité qui existait en 1921 entre les femmes mariées régionales, celles de naissance britannique et celles nées à l'étranger. Puisque deux années seulement se sont écoulées depuis le recensement, il est permis de supposer que la situation n'a pas subi de changements sérieux.

Ce tableau fait ressortir deux faits de grande importance, à savoir: un déclin substantiel du taux de la natalité par 1,000 femmes mariées, au cours de cette brève période, et ensuite le fait que les femmes mariées nées à l'étranger ont proportionnellement plus d'enfants que les Canadiennes de naissance et que celles-ci en ont considérablement plus que les femmes de naissance britannique.